



VAE CAFDES

Niveau 7* 24 heures
* nouvelle classification anciennement niveau I



Validation des Acquis de l'Expérience Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'intervention sociale

Présentation

24 heures

Les directeurs d'établissements ou de services d'intervention sociale orientent, élaborent et conduisent l'action d'un ou plusieurs établissements ou services du champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaire et notamment ceux visés par l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Depuis 2002, la Validation des Acquis de l'Expérience **VAE** permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'une certification, d'une qualification en faisant valider son expérience professionnelle en lien avec le diplôme choisi.

Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le candidat est en mesure de justifier l'exercice d'au moins une activité relevant de chacune des fonctions du référentiel d'activités annexé à l'arrêté du 5 juin 2007.

Il ne suffit pas d'avoir fait pour démontrer que l'on sait faire. L'objectif de l'accompagnement à la VAE est de vous aider à prendre conscience des éléments constitutifs et révélateurs de vos compétences professionnelles. Par prise de conscience, il convient d'entendre, en particulier dans le champ du travail social, la mise en mot, l'utilisation de concepts appropriés pour décrire et apprécier l'expérience observée.

Notre pédagogie est centrée sur une **logique de parcours**. Elle accorde **une importance particulière à la dimension collective de l'accompagnement**. Ce parti pris formatif rejoint l'un des principes structurants de l'exercice du métier de directeur.

Descriptif métier

Le métier de Directeur

Par son action, le directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale répond à l'intérêt des usagers, assure l'organisation d'une prise en charge individualisée de qualité, facilite l'expression et la satisfaction de leurs besoins, favorise l'accès à leurs droits et à l'exercice effectif de leur citoyenneté.

Il exerce ses responsabilités, par délégation de l'employeur, dans le respect du cadre législatif et réglementaire et des exigences éthiques, déontologiques, tout en s'inscrivant dans les missions d'intérêt général et d'utilité sociale.

Évaluant dans un univers complexe, nécessitant des connaissances et des compétences en stratégie et en management global, il exerce des fonctions qui, afin de conduire les changements requis par l'évolution, requièrent la maîtrise d'outils, de méthodologie et de savoir-faire qui s'inscrivent dans le champ de l'action et de la décision

Extrait du site de l'EHESP : Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

<http://www.ehesp.fr/formation/formations-diplomantes/cafdes/>

Pour en savoir plus, consulter les référentiels sur notre site.

Cursus

Session : Octobre en fonction des effectifs

Durée : 6 mois

Volume : 24 h

Rythme : 8 séances

Accompagnements :

Au Collège Coopératif

Tarifs

1650 €

Pas de frais de dossier

Possibilité de soutien complémentaire : sur devis

Contact

Responsable VAE

Patricia ZUCCA

Informations

Carine BAUVAL

✉ cbauval@collcoop.org

☎ 04 42 10 02 37 ou 40

Portail de la VAE : <http://www.vae.gouv.fr/>

Financer une démarche VAE

Auto financement : possibilité de mensualisation.

Demandeurs d'emploi : Pôle emploi peut prendre en charge une partie de votre accompagnement.

Aide de la région Paca : Une fois la recevabilité accordée, le **chèque VAE** est un dispositif gratuit à destination des demandeurs d'emploi et des salariés en situation précaire engagés dans une démarche de VAE. L'étude des dossiers se fait au cas par cas. Vous trouverez un formulaire de demande sur internet.





Contenu

Descriptif des séances d'accompagnement : 24 heures

En présentiel et en distanciel. Dont 4 heures de lecture et correction.

- **Séance 1 en présentiel** Présentation du Collège Coopératif - Présentation du livret 2 - Présentation du processus d'accompagnement VAE
- **Séance 2 en présentiel** Présentation personnelle : parcours - CV - missions - Etude des référentiels du CAFDES - Identification des situations
- **Séance 3 en distanciel** Méthodologie de rédaction - choix narratif - Identification des expériences et des situations de travail
- **Accompagnement à distance** correction des écrits : 4 heures réparties sur la durée de l'accompagnement
- **Séance 4 en distanciel** Lecture collective de la situation 1 - Vérification de la pertinence au regard des référentiels
- **Séance 5 en distanciel** Finalisation de toutes les situations de travail
- **Séance 6 en distanciel** Organisation des annexes - Appréhender l'analyse globale de l'expérience professionnelle, repérage des compétences transposables
- **Séance 7 en distanciel** Finalisation du livret *Envoi du livret terminé à l'EHESP de Rennes par vos soins*
- **Séance 8 en présentiel** Préparation à l'épreuve : simulation de situations d'entretien d'oral

Regroupement un mois avant la date de l'entretien oral VAE fixée par l'EHESP

Pré requis et modalités d'inscriptions

Comment engager une démarche VAE et comment se faire accompagner ?

Pour être candidat à la VAE vous devez avoir exercé une activité professionnelle ou bénévole en rapport direct avec le diplôme au minimum durant 1 an (équivalent temps plein) dans les 10 ans précédents votre demande de recevabilité. Peuvent être prises en compte (pour moins de la moitié des activités) des périodes de formation, d'apprentissage, de mise en situation en milieu professionnel.... La période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant le dépôt de la demande.

- **Pour obtenir une recevabilité**, demandez le livret 1 au secrétariat VAE CAFDES de l'EHESP et renvoyez-le leur. La décision de recevabilité vous sera communiquée dans un délai de 2 mois.
- **Si vous êtes recevable**, nous pouvons vous accompagner dans la formalisation du livret 2.

Pour vous pré-inscrire sur un accompagnement, merci de télécharger la **fiche de renseignements** sur notre site : <http://www.collcoop.org/formations/vae/vae-cafdes/> et envoyez la au Collège Coopératif par email à cbauval@collcoop.org ou par courrier. Vous pouvez également nous demander un devis.

- **Présentation orale du livret 2** devant un jury de validation. Convocation adressée par l'EHESP.

L'EHESP applique depuis 2016 un tarif pour la demande de recevabilité (200€), le passage devant un jury pour la 1ère fois (500€) et si le candidat était amené à se présenter une 2ème fois devant un jury (150€).

EHESP - Ecole de Hautes Etudes en Santé Publique - Secrétariat VAE CAFDES - Av. Pr. Léon Bernard - CS 74312 - 35043 RENNES Cedex - Téléphone : 02 99 02 27 00 - E-mail : vae.cafdes@ehesp.fr

Validation

Il est nécessaire de valider les 4 domaines de compétence pour obtenir le CAFDES :

- **DC 1 :** Elaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service
- **DC 2 :** Management et gestion des ressources humaines
- **DC 3 :** Gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou d'un service
- **DC 4 :** Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire

Le jury peut décider de valider tout ou partie de votre diplôme ou de ne valider aucun domaine. En cas de validation partielle, vous avez 5 ans pour valider totalement votre diplôme.

Si le jury ne valide aucun domaine, vous devez présenter de nouveau un livret dans les 3 ans de la période de recevabilité initiale.

Nous proposons 1 entretien post-jury pour vous conseiller la marche à suivre. Vous pouvez décider de valider les domaines manquants par la VAE ou par la formation pour les domaines non transversaux.

Prenez contact avec nous.

Centre de certification



Recrutement

En continu

Entretien préalable obligatoire

Taille des groupes :
Minimum 3 personnes
Maximum 5 personnes

A noter

Si le nombre d'inscrits est insuffisant. Les candidats sont avertis par courriel au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

Sites internet conseillés

EHESP : <http://www.ehesp.fr/formation/formations-diplomantes/cafdes/vae-cafdes/>

REGION PACA :

Renseignements :

<https://www.maregionsud.fr/se-former/validation-des-acquis-de-l'experience.html>

Demander une aide financière :
<https://aidesformation.maregionsud.fr/>

Plus d'infos

